

COMMISSION **SYSTÈME FERROVIAIRE**



PRÉPARER LE RENOUVEAU DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Hervé Le Caignec, LISEA 2. Anne Meyer, UTP 3. Claude Steinmetz, Transdev 4. Valérie Beaudouin, UTP 5. Frédéric Henon, SNCF 6. Pierre Izard, SNCF 7. Philippe François, Securail 8. Loïc Lanne, CFTA 9. Philippe Dabancourt, Eurostar 10. Charles Bernheim, Thalys 11. Anne Gueniot, SNCF Mobilités 12. Françoise Valéry-Gille, SNCF Logistics 13. Jean-Louis Poulou, Colas Rail 14. Alberto Rinaudo, Thello 15. Catherine Perrinelle, SNCF Mobilités 16. Nicolas Fourier, SNCF Réseau 17. Canisius Gassa, UTP 18. Alain Gondelmann, AGIR 19. François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel 20. Michel Didier, ECR 21. Karine Maubert, UTP 22. Thierry Assise, Euro Cargo Rail 23. Christian Chavanel, SNCF 24. Bruno Auger, Keolis **Ne figurent pas sur la photo:** Gautier Brodeo, RATP; Bertrand Camus, SNCF Mobilités; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Jacques Damas, Keolis; Pierre Delalande, Eurostar; Frédéric Delorme, SNCF; Jean-Bruno Delrue, MESEA; Olivier Devaux, SNCF Mobilités; Marc Duburque, Tisséo Toulouse (AGIR); Fanny Furchert, Securail; Olivier Guoin, LISEA; Vincent Guillaume, RRT Paca; Pierre Labarthe, SNCF Mobilités; Jérôme Martres, RATP; Alain Ribat, VFLI; Luc Roger, SNCF Réseau; Pierre-Louis Roy, Gares & Connexions; Philippe Servan, Unecto; André Thinières, Objectif OFP; Pierre Trarieux, VFLI

Cette nouvelle Commission s'est fortement mobilisée sur l'ouverture à la concurrence et sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire et leurs enjeux majeurs pour la profession. Les autres textes européens et nationaux, notamment sur les droits des passagers ferroviaires et l'accessibilité, ont tout autant nécessité une attention particulière.



Centrée sur les sujets ferroviaires réglementaires, économiques et techniques, cette nouvelle Commission s'est beaucoup investie sur l'ouverture à la concurrence de services ferroviaires et sur les impacts du nouveau cadre technique européen.

PROMOUVOIR UN CADRE FAVORABLE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

DES SERVICES NATIONAUX. Particulièrement concernée par l'ouverture à la concurrence des services nationaux, la Commission a contribué à l'adoption des positions de l'UTP sur ses aspects techniques et juridiques. Ces dernières ont

inspiré de nombreuses propositions du rapport Spinetta sur l'ouverture des services publics ferroviaires et les modalités d'ouverture des services ferroviaires nationaux commerciaux (TGV notamment).

En parallèle, elle a attentivement suivi les textes européens d'application de la directive 2012/34 portant refonte du 1^{er} paquet ferroviaire, notamment celui sur les installations de service.

ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ET AMÉLIORER

LA PERFORMANCE DU SYSTÈME. Les entreprises ferroviaires adhérentes de l'UTP ont salué l'adoption du contrat de performance de SNCF Réseau qui donne une meilleure

visibilité sur les objectifs du gestionnaire de l'infrastructure pour les dix ans à venir (2017-2026) ; toutefois, les évolutions des péages, tant pour le fret que pour le transport de voyageurs, suscitent de vives réserves de ces mêmes entreprises quant à leur soutenabilité économique. Les enjeux tarifaires et d'attractivité du secteur sont également au centre des contributions communes des entreprises ferroviaires en réponse aux consultations sur les différents documents de référence des gestionnaires d'infrastructures et des exploitants d'installations ⁽¹⁾. L'UTP continue aussi de participer à la concertation opérationnelle au sein du COOPERE et de ses nombreux groupes de travail. Parallèlement, les évolutions en construction sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire

10,5 Md€

COÛT BRUT, EN 2016, DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS (HORS SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AU RÉGIME DE RETRAITE SNCF) POUR LES FINANCES PUBLIQUES

européen nécessitent une grande vigilance. C'est pourquoi, l'UTP participe aux groupes miroirs mis en place par l'EPSF, pour suivre les révisions des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et travailler à une meilleure prise en compte des règles et pratiques nationales. En 2018, la Commission restera mobilisée sur ces dossiers nationaux et européens, à la fois très techniques et très complexes.

⁽¹⁾ SNCF Réseau, Gares & Connexions, LISEA ou Eurotunnel.

« NOUS SOMMES FORCE DE PROPOSITION SUR L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES SERVICES FERROVIAIRES »



2 QUESTIONS À **CLAUDE STEINMETZ**, président de la commission Système ferroviaire
Directeur ferroviaire France, Transdev

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires a fortement mobilisé l'UTP en 2017. Quelles seront ses prochaines actions sur ce sujet ?

L'ouverture à la concurrence est une opportunité pour l'ensemble du secteur. Après la remise du rapport Spinetta, nous sommes force de proposition dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales et des futurs débats au Parlement. Avec les évolutions du cadre légal, la

gouvernance du système ferroviaire, le statut de Gares & Connexions, les suites du rapport Duron sur la programmation et le financement des infrastructures ou encore l'avenir des lignes capillaires, par exemple, devront également être débattus.

Quels seront les autres grands chantiers de la Commission en 2018 ?

Voulue par le gouvernement, l'amélioration de la qualité des

services ferroviaires fait aussi partie de nos principaux chantiers. La croissance du trafic de voyageurs et le maintien des circulations fret exigent une robustesse des services, alors que le réseau est soumis à de grandes campagnes de travaux. En étroite collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures, nous devons travailler à construire cette robustesse en développant des nouvelles règles et en favorisant l'innovation de services.